

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 385

Artikel: Les acquis des travailleurs dans dix pays européens
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023969>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les acquis des travailleurs dans dix pays européens

Pays	Durée du travail hebdomadaire (max.)	Age de la retraite	Vacances
Autriche	40 heures	Hommes : 65; femmes : 60 (possibilités de retraite anticipée avec 80 % des rentes).	4 semaines (5 semaines après 25 ans de service).
Suède	40 heures	65 (solutions individuelles envisageables plus tôt ou plus tard)	4 semaines; dès 1978 : 5 semaines.
France	40 heures (moyenne effective : 42 heures)	50 à 65 ans (plus ou moins selon les conditions de travail : 60 pour les enseignants, 55 pour les mineurs, par exemple).	4 semaines.
Italie	40 heures (39 pour les professions spécialement astreignantes; même 36 selon les cas)	60 pour les hommes et 55 pour les femmes (retraite anticipée possible).	1 mois.
RDA	43,75 heures (réduction par étapes prévue dans les cinq ans jusqu'à 40 heures). 120 h. supplémentaires par an au maximum	65 pour les hommes et 60 pour les femmes.	18 jours au minimum.
RFA	40 heures pour les jeunes travailleurs (temps de travail effectif en 1975 : 41,2 heures payées et 39,8 effectuées).	65 ans en règle générale (50 pour les mineurs), mais les hommes peuvent être mis à la retraite à 63 ans et les femmes à 60 ans.	pratiquement, de 4 à 5 semaines.
Grande-Bretagne	durée fixée par les contrats collectifs (pas de réglementation légale); moyenne d'avril 1976 : 40,6 heures pour les travailleurs manuels et 39 pour les employés.	65 pour les hommes et 60 pour les femmes.	selon les contrats collectifs (45 % des travailleurs : 3 à 4 semaines; 28 % plus de 4 semaines).
Etats-Unis	40 heures (plus pour certaines catégories de travailleurs).	65 pour les hommes et 62 pour les femmes.	2 à 5 semaines (vacances fixées par branche).
URSS	40-41 heures (deux samedis libres par mois; 4 dans l'industrie).	60 pour les hommes et 55 pour les femmes.	14 jours, ou plus selon l'ancienneté et la branche.
Suisse	45 heures, avec des exceptions (temps effectif dans l'industrie : 43 heures).	65 pour les hommes et 62 pour les femmes.	au minimum 2 semaines (apprentis: 3 semaines); les cantons peuvent accorder une 3e semaine (c'est le cas dans 18 cantons).